

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 925

15 avril 2008

SOMMAIRE

A.I.M. S.A.	44384	K-Botte S.à r.l.	44364
Alpha Retail S.à r.l.	44355	Keryos International S.A.	44365
Applus Automotive Technology Luxem- bourg Sàrl	44359	Kitry Consulting S.A.	44373
A Regional Berto Vila Verde S.à.r.l.	44366	KM Advisors S.à r.l.	44386
Babcock & Brown (Golfland) S.à r.l.	44362	Les Ardennes Holding	44355
Babcock & Brown (Romania) S.à r.l.	44362	Luxinterassurances S.à r.l.	44383
Batiglobal S.à r.l.	44365	Métal Lux Financière S.A.	44384
Belgrave S.A.	44397	MGM Carbon Portfolio S.à.r.l.	44378
Beta Noble House GmbH & Co. KG	44354	Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.	44397
Böhrs + Böhrs Invest S.A.	44374	MUGC Lux Management S.A.	44383
Cadeau Mignon, S.à r.l.	44378	Mya SA	44372
Captiva Nexis S.à r.l.	44356	Netzaberg Luxembourg SPS 11 S.à r.l. ...	44391
Colways Investments S.A.	44373	Netzaberg Luxembourg SPS 1 S.à r.l.	44372
Comedia Collections	44366	Nontag S.à.r.l.	44378
Daltrey Investments S.A.	44373	N.W. Services	44358
Dorinda Holding S.A.	44387	Phidelia Investment S.à r.l.	44378
Ebrand Services SA	44370	PMC Constructions S.à r.l.	44392
Entreprise Poeckes S.à r.l.	44356	Polowanie S.A.	44370
Entreprise Schram Jean-Pierre S.à r.l.	44385	Privileged Property Lux I S.A.	44370
Esmeralda S.A.	44394	Pro-Cover S.A.	44388
Eupalia SA	44398	REU Lux 2 S.à r.l.	44371
Eurodns S.A.	44370	Schiltz s.à r.l.	44357
Financial Power Investment S.A.	44371	Schleich Luxembourg S.A.	44356
Finapress	44371	S.C. La Perle	44387
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.	44366	Selloo Investments S.A.	44391
Gefi International S.A.	44398	Serra Mar S.à r.l.	44394
Hellespont International S.A.	44373	Stena Investment Luxembourg S.à r.l. ...	44369
Horlux 2 S.A.	44354	T.A.B S.à r.l.	44356
Horlux 3 S.A.	44355	Takara S.à r.l.	44397
IT Professionals	44383	Tecnimont International S.A.	44383
J.Reiff s.à.r.l.	44394	TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l. ...	44382
Kaola S.à r.l.	44400	Zuoz Holding S.A.	44374

Horlux 2 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.708.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040582/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05217. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Beta Noble House GmbH & Co. KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 76.410.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, den siebten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

1.- BETA Grundstücksverwaltungsgesellschaft mbH, mit Sitz in D-41352 Korschenbroich, Raderbroich 9, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Neuss unter Nummer HRB 9.804. (Komplementärin/associee commanditée) und

2.- FAMOS PROJEKT, G.m.b.H. & CO KG, mit Sitz in D-41352 Korschenbroich, Radersbroich 9, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Neuss unter Nummer HRA 5.028. (Kommanditistin/associée commanditaire)

beide hier vertreten durch Herrn Christoph RAUBER, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg-Strassen, 7, rue Thomas Edison,

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift am 8. Februar 2008.

Welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die Komparentinnen vertreten wie eingangs erwähnt, erklären andurch:

- daß Sie die Eigentümerin sämtlicher Anteile, welche das gesamte Kapital der Kommanditgesellschaft unter Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung Beta Noble House GmbH & Co. KG mit Sitz in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy ist.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 8. Juni 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 767 vom 19. Oktober 2000, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 76.410

Die Gesellschaft hat ein Kapital von DREISSIGTAUSEND EURO (30.000.-EUR) eingeteilt

Die Gesellschafter sind wie folgt am Gesellschaftskapital beteiligt:

	Nennwert	Beteiligungsquote
	Euro	%
BETA Grundstücksverwaltungsgesellschaft mbH	300	1
FAMOS PROJEKT, G.m.b.H. & CO KG	29.700	99
Total:	30.000	100

Die Kommanditeinlagen entsprechen den im Handelsregister einzutragenden Haftsummen.

Die Komparentinnen welche die gesamten Anteile besitzen, beschliessen die Gesellschaft ohne Liquidation mit Rückwirkung zum 31. Dezember 2007 aufzulösen.

Die Tätigkeit der Gesellschaft wurde zu diesem Datum eingestellt und die Anteilhaberinnen übernehmen persönlich alle Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft, welche keine Immobilien besitzt. Somit gilt die Liquidation der Gesellschaft als abgeschlossen.

Die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft werden während fünf Jahren in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, aufbewahrt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat der Komparent mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. RAUBER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2008. Relation: LAC/2008/10332. — Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 mars 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008040912/206/52.

(080044036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Horlux 3 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.709.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040584/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05218. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Les Ardennes Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 71.817.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040586/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02465. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Alpha Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.310.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
tenue extraordinairement en date du 19 mars 2008*

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Joram Moyal de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Michael Gamo résidant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008040609/6077/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05847. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Captiva Nexis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.027.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 26 février 2008

En vertu du contrat de cession de parts daté du 26 février 2008, Captiva Capital Partners III SCA, a transféré ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 5.000 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune, transférées à Nexibel Investissement SA, ayant son siège social au 53-55 rue Vilain XIII, Bruxelles B-1000, Belgique, enregistrée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous la référence 872 755 619

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2008040599/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04550. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

T.A.B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 82.940.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040601/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05422. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Entreprise Poeckes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 9.634.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040602/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05421. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Schleich Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 122.657.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51022 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008040698/211/11.

(080043288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Schiltz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 43.016.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le vingt-huit février;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

La société anonyme «SCHILTZ S.A.», avec siège social à B-1080 BRUXELLES, 1034 Chaussée de Gand, enregistrée au registre de commerce de Bruxelles sous le no. 488.815, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Didier SCHILTZ, administrateur de société, demeurant à B-1780 WEMMEL, rue J. Bruyndonckx 100;

ici représenté par:

Monsieur Marc LEGRAND, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg;

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé datée du 22 février 2008;

laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «SCHILTZ s.à r.l.» (No. Matricule 19932401307), avec siège social à L-1118 LUXEMBOURG, 19, rue Aldringen

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 43.016;

constituée suivant acte reçu par le notaire Urbain THOLL, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 18 février 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 10.822;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Fernand UNSEN de résidence à Diekirch, en date du 19 octobre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 18.590;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Martine WEINANDY de résidence à Clervaux, en remplacement de son confrère le notaire André SCHWACHTGEN de résidence à Luxembourg, ce dernier dépositaire de la minute, en date du 23 janvier 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 12.541;

modifiée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 32.698;

et modifiée en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire datée du 13 décembre 2007, publiée au Mémorial C de 2008, page 15.230;

b) Que d'un commun accord l'associée de la société à responsabilité limitée «SCHILTZ s.à r.l.» a décidé la dissolution de ladite société avec effet rétroactif au 31 décembre 2007 alors que les associées déclarent que la société n'avait plus d'activité à partir du 1^{er} janvier 2008, les associées étant investies chacun proparte des actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années dans la «FIDUCIAIRE SEVE S.A.» à L-1136 LUXEMBOURG, 6-12, Place d'Armes;

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Legrand, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 5 mars 2008. Relation: EAC/2008/3181. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 6 mars 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008040872/209/50.

(080043997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

N.W. Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 7, Um Wangert.

R.C.S. Luxembourg B 137.131.

—
STATUTS

L'an deux mil huit, le dix mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1.- Madame Nadine WAGNER, gérante de sociétés, demeurant à L-6834 Biver 10, rue Hierzebiert et
- 2.- Madame Marie-Jeanne FLESCH, gérante de sociétés, demeurant à L-6235 Beidweiler, 7, Um Wangert

Lesquelles comparantes ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "N.W. SERVICES".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Junglinster.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objets tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- le nettoyage, le traitement et l'entretien d'immeubles bâtis et non-bâtis, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ainsi que de leurs abords,

dans ce cadre, la société déploiera notamment les activités suivantes: le dépoussiérage, le traitement des surfaces, des planchers, des murs et plafonds, de vitrages, de luminaires, d'installations techniques domestiques et d'installations sanitaires ou climatiques, le balayage, la tonte de pelouse et le service d'hiver, et

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien..

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125.-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Madame Nadine WAGNER, cinquante parts	50
2.- Madame Marie-Jeanne FLESCH, cinquante parts	50
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire.

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000.- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
- Madame Nadine WAGNER, préqualifiée, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- Le siège social est établi à L-6235 Beidweiler, 7, um Wangert.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. WAGNER, M. FLESCHE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2008. Relation: LAC/2008/10338. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux Euros cinquante Cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 mars 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008040905/206/85.

(080043647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Applus Automotive Technology Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Applus Automotive Technology.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 8, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 42.213.

L'an deux mille huit, le quatorze février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») des associés de la société Applus Automotive Technology Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8, rue du moulin L-6914 Roodt-Sur-Syre inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 42.213 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 91 du 26 février 1993 et modifié en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 2004, publié au Mémorial, numéro 2283 du 7 décembre 2006 page 109.551.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a débuté à onze heures. En l'absence de bureau permanent, les associés décident de procéder à la constitution d'un bureau lequel, compte tenu du nombre limité d'associés de la Société, se réduira à l'élection d'un président qui assumera en même temps le rôle de secrétaire de l'Assemblée Générale Extraordinaire et qui est responsable de la rédaction du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur Carles Grasas Alsina est élu président de l'Assemblée Générale Extraordinaire à la majorité des voix suivantes.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les associés présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite Assemblée Générale Extraordinaire.

II. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

i. Décision de confirmer ou de révoquer le mandat de un ou des deux gérants de la Société actuellement en fonctions;

ii. Décision sur le maintien ou la résiliation du contrat de gérance de un ou des deux gérants;

iii. Nomination le cas échéant, de un ou de deux nouveaux gérants:

- José Mata Miravent, né le 18 Août 1965, Directeur d'Homologation, demeurant à L'Albornar, PO Box 20, E - 43710 Santa Oliva (Tarragona) Espagne;

- Rafael Màs Solanes, né le 27 septembre 1961, Directeur Corporate Services, demeurant à L'Albornar, PO Box 20, E - 43710 Santa Oliva (Tarragona), Espagne.

iv. Modification des pouvoirs de signature donnés aux gérants de la Société;

v. Nomination d'un ou plusieurs mandataires pour prendre et exécuter tous les actes et/ou décisions qui seraient nécessaires ou utiles pour la mise en œuvre des résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés de la Société.

III. Que les associés représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les personnes assistant à l'Assemblée Générale Extraordinaire ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 4.000 (quatre mille) parts sociales de la Société, toutes les parts sociales sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces parts sociales ont été dûment convoqués à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

V. Que l'Assemblée Générale Extraordinaire est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend aux majorités des voix indiquées ci- après, les résolutions prévues:

(i) décision de confirmer ou de révoquer le mandat de un ou des deux gérants de la Société actuellement en fonctions.

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide à ce jour de révoquer avec effet immédiat le mandat de gérant de Monsieur Dieter Saffran et de confirmer le mandat de gérant à durée indéterminée de Monsieur Marco Tondt.

Vote pour: 4.000

Vote contre: 0

Abstention: 0

(ii) décision sur le maintien ou la résiliation du contrat de gérance de un ou des deux gérants.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prendre acte de la lettre de Monsieur Dieter Saffran datée du 11 février 2008 en vertu de laquelle il prend l'initiative de la résiliation de son contrat de gérance du 25 avril 2003 tel que modifié par la suite (le «Contrat de Gérance»), avec un préavis de trois (3) mois prenant effet à compter du 15 février 2008 pour se terminer le 15 mai 2008. L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte de dispenser Monsieur Dieter Saffran de son obligation d'exécuter le préavis de trois (3) mois. L'Assemblée Générale Extraordinaire se réserve tout droit d'engager la responsabilité de Monsieur Dieter Saffran respectivement en ce qui concerne l'exercice de son mandat de gérant d'une part, et l'exécution du Contrat de Gérance d'autre part. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de maintenir le contrat de gérance de Monsieur Marco Tondt.

Vote pour: 4.000

Vote contre: 0

Abstention: 0

(iii) nomination, le cas échéant, de un ou deux nouveaux gérants:

- José Mata Miravent, né le 18 Août 1965, Directeur d'Homologation, demeurant à L'Albornar - PO Box 20, E - 43710 Santa Oliva (Tarragona) Espagne;

- Rafael Màs Solanes, né le 27 septembre 1961, Directeur Corporate Services, demeurant à L'Albornar - PO Box 20, E 43710 Santa Oliva (Tarragona), Espagne.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer pour une durée indéterminée et avec effet immédiat, Monsieur Rafael Màs Solanes, né le 27 septembre 1961 à Barcelone, Espagne, Directeur Corporate Services, demeurant à L'Albornar - PO Box 20, E 43710 Santa Oliva (Tarragona), Espagne comme nouveau gérant de la Société aux côtés du gérant actuel Monsieur Marco Tondt.

Vote pour: 3.200

Vote contre: 400

Abstention: 400

(iv) modification des pouvoirs de signature donnés aux gérants de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de retirer, avec effet immédiat, à Monsieur Dieter Saffran tous les pouvoirs de signature qui lui ont été conférés dans le cadre de l'exercice de son mandat de gérant de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire rappelle les règles relatives à la délégation de signature arrêtées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2004 et décide de modifier la teneur de l'article 11 des statuts pour refléter ces règles. L'article 11 des statuts de la Société prendra la teneur suivante:

«La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire autoriser les actes et opérations relatifs à son objet. Pour toute obligation de la société jusqu'à concurrence de cinquante mille Euros (50,000€) et n'excédant pas une période de trois (3) années, la société est engagée par la signature individuelle d'un gérant; pour toute obligation dépassant cette valeur ou qui engage la société pour une période de plus de trois (3) années, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Par exception à ce qui précède et lorsque l'assemblée générale n'aura pas donné un mandat spécial à un ou plusieurs gérants déterminés, la signature conjointe de deux gérants est requise pour la conclusion de tout contrat et/ou acte relatif à la gestion des ressources humaines.

Par exception aussi à ce qui précède, pour toute obligation entre la société et un des associés ou une personne physique ou morale en relation avec l'un des associés, l'autorisation de l'assemblée générale est toujours requise».

Vote pour: 4.000

Vote contre: 0

Abstention: 0

(v) nomination d'un ou de plusieurs mandataires pour prendre et exécuter tous les actes et/ou décisions qui seraient nécessaires ou utiles pour la mise en œuvre des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de donner pouvoir à Messieurs Marco Tondt et Rafael Màs Solanes, gérants de la Société, pour prendre et exécuter tous les actes et/ou décisions qui seraient nécessaires ou utiles pour la mise en œuvre des résolutions prises lors de la présente Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir et mission à Monsieur Marco Tondt pour exécuter et conclure endéans trente (30) jours tous les actes nécessaires à un transfert du siège social de la Société en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la remise à Monsieur Dieter Saffran de la lettre de dispense d'exécuter le préavis prévu par le Contrat de Gérance (dont une copie sera annexée au présent acte) en accord avec la résolution (ii) ci-dessus.

Vote pour: 4.000

Vote contre: 0

Abstention: 0

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé le présent acte.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société sont estimés à mille deux cents euro. Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont tous signé le présent acte.

Signé: C. G. ALSINA, R. M. SOLANES, F. FELTEN, M. TONDT, D. SAFFRAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 février 2008, Relation: LAC/2008/7016. — Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008040895/211/135.

(080043651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

**Babcock & Brown (Romania) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Babcock & Brown (Golfland) S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.167.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of Mars,

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) BBGP Odense Malta Limited, a Maltese limited company having its registered office at 171, Old Bakery Street, Valetta VLT 09, Malta, registered with the Malta Trade and Companies Register under the number C 38312, holder of 579,941 (five hundred seventy-nine thousand nine hundred forty- one) shares of the Company,

(2) B & B MH 6 Co Limited, a Maltese limited company having its registered office at 171, Old Bakery Street, Valetta VLT 09, Malta, registered with the Malta Trade and Companies Register under the number C 38198, holder of 285,642 (two hundred eighty-five thousand six hundred forty-two) shares of the Company,

both here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-1413 Luxembourg, 8, Place Dargent, by virtue of a proxy given under private seal of March 5th, 2008.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearers are the shareholders of Babcock & Brown (Golfland) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall in L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128167, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on 21 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1420 of July 11th, 2007, amended pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN on 5 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1824 of August 28th, 2007, amended pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN on 25 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2475 of September 4, 2007, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul DECKER on 22 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 10 of January 4, 2008 (the Company).

II. That the 865,583 (eight hundred sixty-five thousand five hundred eighty-three) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. To change the name of the Company from "Babcock & Brown (Golfland) S.à r.l." into "Babcock & Brown (Romania) S.à r.l."

3. Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Association in order to reflect the name change adopted under item 2.

4. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "Babcock & Brown (Golfland) S.à r.l." into "Babcock & Brown (Romania) S.à r.l."

Third resolution

The Meeting resolves to amend subsequently the article 1 of the Articles of Association so as to reflect the taken decision under the second resolution, which shall read as follows:

" **Art. 1. Form - Corporate Name.** There is formed a private limited liability company under the name "Babcock & Brown (Romania) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 850.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg-Eich, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) BBGP Odense Malta Limited, une société de droit malte, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, La Valette VLT 09, Malte, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro C 38312, propriétaire de 579,941 (cinq cent soixante-dix-neuf mille neuve cent quarante et une) parts sociales de la Société,

(2) B & B MH 6 Co Limited, une société de droit malte, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, La Valette VLT 09, Malte, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro C 38198, propriétaire de 285,642 (deux cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-deux) parts sociales de la Société,

toutes deux ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 8, Place Dargent,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 mars 2008.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seuls associés de Babcock & Brown (Golfland) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.167, constituée suivant un acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven du 21 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1420 du 11 juillet 2007, modifiés suivant un acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven du 5 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1824 du 28 août 2007, modifiés suivant un acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2475 du 4 septembre 2007, modifiés en dernier lieu par acte reçu de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich du 22 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 10 du 4 janvier 2008 (la Société).

II. que les 865,583 (huit cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt trois) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Changer le nom de la Société de «Babcock & Brown (Golfland) S.à r.l.» en «Babcock & Brown (Romania) S.à r.l.»
3. Modification subséquente de l'article 1^{er} des Statuts afin de refléter le changement du nom spécifiée au point 2.
4. Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de «Babcock & Brown (Golfland) S.à r.l.» en «Babcock & Brown (Romania) S.à r.l.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier en conséquence l'article 1^{er} des Statuts de la Société afin de refléter la présente décision, qui aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Babcock & Brown (Romania) S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 850,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2008, Relation: LAC/2008/10339. — Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 mars 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008040910/206/131.

(080043977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

K-Botte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 130.790.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 mars 2008

Il résulte de la liste de présence des associés:

Monsieur WISSENMEYER Daniel, né à Strasbourg (France) le 3 août 1967 demeurant à L-5720 ASPELT, 1 um klaeppchen,

Madame WISSENMEYER Antoniella, née à Luxembourg le 10 mars 1970 demeurant à L-5720 ASPELT, 1 um klaeppchen,

Monsieur GILSON Kim, né à Bombay (Inde) le 28 novembre 1970 demeurant à F-57570 MONDORFF, 1 rue d'Altwies, sont présents et représentent l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire a pris la décision suivante:

Monsieur WISSENMEYER Daniel, démissionnaire de sa fonction de gérant administratif.

Monsieur DO ROSARIO COSTA Francisco Abel, démissionnaire de sa fonction de gérant technique.

Monsieur CHIARELLO Francesco, né à Luxembourg le 17 avril 1966 demeurant à L-3350 LEUDELANGE, 41 rue du Cimetièrre, est nommé gérant administratif.

Monsieur CHIARELLO Salvatore, né à Verzino (Italie) le 27 mai 1940 demeurant à L-3350 LEUDELANGE, 41 rue du Cimetièrre, est nommé gérant administratif.

Monsieur WISSENMEYER Daniel, né à Strasbourg (France) le 3 août 1967 demeurant à L-5720 ASPELT, 1 um Klaeppchen, est nommé gérant technique.

Monsieur BENCHETTI Chibani, né à Beni M'Hira (Tunisie) le 20 septembre 1978 demeurant à F-57970 YUTZ, 15 rue de Bretagne, est nommé gérant technique.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins d'un des gérants administratifs et d'un des gérants techniques.

Daniel Wissenmeyer / Antoniella Wissenmeyer / Kim Gilson.

Référence de publication: 2008040935/8100/31.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06334. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Batiglobal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 103.315.

L'an deux mille sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- La société anonyme SCHNEIDER SOPARFI S.A., ayant son siège social à L-4985 Sanem, 3, rue des Pommiers, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 81.626;

2.- Monsieur Jean-Paul SCHNEIDER, administrateur de sociétés, demeurant à L-4985 Sanem, 3, rue des Pommiers; tous les deux ici représentés par Monsieur Paul SUNNEN, consultant PME, demeurant à L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrang, en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants déclarent être seuls associés de la société à responsabilité limitée BATIGLOBAL, S.à r.l., avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 103.315, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 septembre 2004, publié au Mémorial C du 3 décembre 2004, numéro 1239.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'année sociale de la société qui commencera dorénavant le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Par dérogation, l'exercice social qui a commencé le 1^{er} avril 2007 se clôturera le 31 décembre 2007.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 13 des statuts comme suit:

"L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cent euros (800.-EUR).

Dont procès-verbal, passé à Munsbach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signés avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sunnen, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 décembre 2007. LAC/2007/38798. — Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008040883/202/39.

(080044225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Keryos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.829.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gabriele Schneider / Pierre Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008040955/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04060. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Comedia Collections, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 70.181.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008040951/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03535. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

A Regional Berto Vila Verde S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 38.009.

Monsieur CORREIA DA COSTA Alberto, prédit, cède ses 250 parts sociales à Mme GOMES DA COSTA Rosa, précitée.

Suite à cette cession, la répartition des parts est la suivante:

Madame GOMES DA COSTA Rosa 500 parts sociales

L'associé unique accepte la démission de Monsieur CORREIA DA COSTA Alberto, précité, en tant que gérant administratif.

Madame GOMES DA COSTA Rosa, prédite, est confirmée à la fonction de gérante technique et unique.

La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante technique.

L'assemblée décide de transférer le siège social de 15, rue d'Epernay à L-1490 LUXEMBOURG à 24-26, Place de la Gare à L-1616 LUXEMBOURG.

Fait à Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Correia Da Costa Alberto / Gomes Da Costa Rosa.

Référence de publication: 2008040944/612/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08790. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.524.

Extrait des signatures autorisées au 1^{er} mars 2008

Administrateurs de la Société:

- M. André WILWERT, administrateur de sociétés, né le 24 février 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- M. Bas SCHREUDERS, administrateur de sociétés, né le 12 décembre 1954, à Breda (Pays-Bas), résidant professionnellement à CH-1205 Genève, 15, boulevard des Philosophes, président du conseil d'administration,

- M. Gérard MATHEIS, administrateur de sociétés, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur-délégué.

Directeur général de la Société:

M. Dirk VAN REETH, licencié en droit, né le 21 novembre 1949 à Anvers (Belgique), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Fondés de pouvoir de la Société

Fondés de pouvoir de catégorie A:

- M. Jean FELL
- M. Cornélius Martin BECHTEL
- M. Eric MAGRINI
- M. Paul MARX
- M. Carl SPEECKE
- M. Hans de GRAAF
- M. Edgar SCHOEPP
- M. Arnaud SCHREIBER
- M. Thierry Van BEMTEN
- Mme Carine VALANCE
- M. Pietro LONGO
- M. Benoît NASR
- M. Philippe TOUSSAINT
- M. Gérard BIRCHEN
- Mme Virginie DOHOGNE
- Mme Christine SCHWEITZER
- M. David SANA
- M. Christian HEINEN

Fondés de pouvoir de catégorie B:

- Mme Monique JUNCKER
- Mme Ann MERTENS
- M. Raphaël ROZANSKI
- M. Jean-Christophe DAUPHIN
- M. Allard FONTEIN
- M. Michel JENTGES
- Mme Karin MARNACH
- M. Claude SCHMITZ
- M. Benoît LEJEUNE
- M. Sinan SAR
- Mme Valérie BERNIS
- M. Mikael GUTIERREZ
- M. Xavier SOULARD
- M. Hugo FROMENT
- Mme Ruth BRAND
- M. Vincent TUCCI
- Mme Nancy BLEUMER
- M. Jacques CLAEYS
- M. Azzedine GARAH
- Mme Karine INSALACO
- M. Georges SCHEUER
- Mme Laurence BIVER
- M. Jean-Marc DELMOTTE
- Mme Marylène DULIEU
- Mme Chantal SCHMIT
- M. Alexandre PARADEIS
- Mme Nathalie THILL
- Mme Jil KELHETTER

- Mme Tessa LANG
- Mme Tazia BENAMEUR
- M. Claude CRAUSER
- M. Emmanuel FAMERIE
- M. Sergio RUFO
- Mme Evelyne WAGNER
- M. Rafael MOLL
- Mme Mounira MEZIADI
- Mme Astrid BETZ
- M. Anass BEZZARI
- M. Emanuele GIPPO
- Mme Claire JAMMAS
- M. Cédric NIEGO
- M. Dirk MORIN

Fondés de pouvoir de catégorie C:

- M. Jean-Philippe HINCK
- Mme Stéphanie GREVOT
- Mme Ruth RÖMER
- M. Sébastien ANDRE
- M. Frédéric SCHMITZ
- M. Pierre CLAUDEL
- Mme Kristel VRIJSEN
- Mme Marie-Jeanne RASQUI
- Mme Bénédicte REIS
- Mme Frédérique DUCULOT
- Mme Catherine SIEGERS
- Mme Amélie BRICE
- Mme Nathalie VAZQUEZ
- M. Maurizio MAUCERI
- M. Massimo RASCHELLA
- Mme Laetitia CARIAUX
- M. Jean KONINCKX
- Mme Gisèle LESEINE
- Mme Fernande CANNELS
- Mme Fanny AUENALLAH
- Mme Claudia ABREU
- Mme Clarisse HUMBERT
- M. Jérôme VANDERBECKEN
- M. Mathieu PERUFFO
- M. Christian KETTEL
- M. David CATALA
- M. Yannick HABAY
- Mme Stéphanie DOS SANTOS
- Mme Sandrine DIDIER
- M. Cédric CARNOYE
- M. Benjamin LATRAN
- M. Pascal LEBOUTTE
- M. Julien PONSON
- Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA
- Mme Sandra MARTEAUX
- Mme Sophie CUMANI
- M. Arnaud DELVIGNE
- M. Norbert GASPAR

- Mme Adela IANCU
- M. Ali IMADOUCHEN
- Mme Tracy KANZA
- Mme Laetitia LENTZ
- Mme Stéphanie MOMMATI
- Mme Michèle MORIOT
- M. Julien NADIN
- Mme Agnès OBERSKI
- Mme Efthymia TRIGKIDOU
- M. Matthieu WOLWERTZ

Les fondés de pouvoir de catégorie A, B, et C résident tous à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La signature des fondés de pouvoir de catégorie A, B et C

Tout document doit porter deux signatures selon les principes suivants:

a) La correspondance courante relative à la gestion journalière qui engage Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A. pour toute information, déclaration ou opinion y émises (contrats, offres de services, conseil au client):

- * Signatures conjointes d'un fondé de pouvoir de catégorie A avec un fondé de pouvoir de catégorie B, ou
- * Signatures conjointes d'un fondé de pouvoir de catégorie A avec un fondé de pouvoir de catégorie C

b) La correspondance à caractère général n'engageant pas Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A. juridiquement et n'entraînant pas des engagements de paiement (lettres / mémo / fax / courrier aux administrations):

- * Signatures conjointes d'un fondé de pouvoir de catégorie B avec un fondé de pouvoir de catégorie C

c) Tous les actes de constitution de sociétés au profit du client ainsi que tous les pouvoirs et procurations en rapport avec ces actes:

- * Signatures conjointes de deux fondés de pouvoir de catégorie A

d) Pour tous les documents non repris dans les points a), b) et c)

- * Signatures conjointes de deux administrateurs, ou

- * Signatures conjointes d'un administrateur avec un fondé de pouvoir de catégorie A

Toute signature d'une catégorie inférieure peut être remplacée par une signature d'une catégorie supérieure.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pour Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008040931/29/154.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05377. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Stena Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.140.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 5 mars 2008

1) L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Frédéric PÉTRÉ en tant que Gérant A de la Société et de nommer Monsieur Peter CLAEISSON en tant que Gérant B de la Société avec effet au 5 mars 2008.

2) L'associé unique de la Société a décidé de fixer le nombre de gérants à six (6) avec effet au 5 mars 2008.

Par conséquent, à partir du 5 mars 2008, le conseil de gérance de la Société sera composé des six (6) membres suivants:

1) Monsieur. Ernst KRAUSE, Gérant A, né le 24 mars 1946 à Sankt Peter (Allemagne), administrateur de sociétés, demeurant à 24, rue des Vignes, L-6765 Grevenmacher, Luxembourg, ayant pouvoir de signature A;

2) Monsieur Stephen Robert CLARKSON, Gérant A, né le 4 janvier 1959 à Liverpool (Grande-Bretagne), demeurant à 41, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, ayant pouvoir de signature A;

3) Monsieur Frédéric PÉTRÉ, Gérant A né le 25 avril 1973 à Roncourt (Belgique), demeurant à 13, rue du Kirchberg, B-6781 Sélange, Belgique, ayant pouvoir de signature A;

4) Monsieur Svante Wilhelm CARLSSON, Gérant B, né le 28 septembre 1948 à Annedal (Suède), demeurant à Terrassgatan 5, S-41133, Göteborg, Suède, ayant pouvoir de signature B;

5) Monsieur Jan Gunnar LARSSON, Gérant B, né le 19 novembre 1948 à Uppsala, (Suède), administrateur de sociétés, demeurant à Morgentalstrasse 113, CH-8038, Zurich, Suisse, ayant pouvoir de signature B;

6) Monsieur Peter CLAESSION, Gérant B, né le 16 septembre 1965 à Jörlanda (Suède), demeurant à Källarlyckevägen 4, SE-429 35 Kullavik, Suède, ayant pouvoir de signature B.

Tous leurs mandats expireront à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra au cours de l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040928/280/29.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Privileged Property Lux I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 130.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008040736/242/12.

(080044125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Eurodns S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 89.978.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008040737/242/12.

(080044118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Ebrand Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 135.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008040738/242/12.

(080044104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Polowanie S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.757.

Constituée par-devant M^e Reginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1990, acte publié au Mémorial C n^o 215 de 1991, modification des statuts par acte sous seing privé par la conversion du capital social en euros en date du 23 novembre 2001 dont l'extrait a été publié au Mémorial C n^o 778 du 23 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POLOWANIE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008040981/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05396. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080043492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Finapress, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 22.091.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 28 février 2008

1. Monsieur Cornelius BECHTEL et Madame Virginie DOHOGNE ont démissionné de leur mandat d'administrateur.
2. La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
3. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
4. Monsieur Marc SCHINTGEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 mars 1965, demeurant à L-2612 Luxembourg, 45, Um Tawioun, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
5. Madame Nidia I.P. DE SOUSA, administrateur de sociétés, née à Sines (Portugal), le 22 janvier 1945, demeurant à CH-1211 Genève (Suisse), 3, Cour de Rives, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
6. La société anonyme ALPHA EXPERT S.A., R.C.S. Luxembourg B 88567, avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FINAPRESS

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008040930/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04208. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080044292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

REU Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.673.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040971/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02818. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080043896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Financial Power Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040963/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04649. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Mya SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 97.634.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008040968/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05474. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Netzaberg Luxembourg SPS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.215.

Extrait rectificatif

Il y'a lieu de lire:

Il résulte des Résolutions de l'Associé Unique prises en date du 15 Novembre 2007 que:

- M. Cédric Bauer, né le 7 novembre 1973, à Paris, (France), ayant son adresse professionnelle au 203, rue du faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat;

- Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979, à Arlon, (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L1728 Luxembourg a été nommée gérante avec effet au 15 novembre 2007;

- M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L1728 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 15 novembre 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2008.

Pour Netzaberg Luxembourg SPS 1 S.à r.l

Nabil Akhertous

Mandataire

Au lieu de:

Il résulte des Résolutions de l'Associé Unique prises en date du 15 novembre 2007 que:

- M. Cédric Bauer, né le 7 novembre 1973, à Paris, (France), ayant son adresse professionnelle au 203, rue du faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat;

- Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1977, à Arlon, (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L1728 Luxembourg a été nommée gérante avec effet au 15 novembre 2007;

- M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L1728 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 15 novembre 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, novembre 2007.

Pour Netzaberg Luxembourg SPS 1 S.à r.l
Nabil Akhertous
Mandataire

Référence de publication: 2008040945/6654/38.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Kitry Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 75.995.

Les comptes annuels complétés au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mazars
Commissaires aux comptes
Signature

Référence de publication: 2008040970/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05440. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Colways Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 106.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040961/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04678. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Daltrey Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 134.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040962/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04673. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Hellespont International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 125.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040964/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04635. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Zuoz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.177.

Il se dégage d'une Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «ZUOZ HOLDING S.A.» signée en date du 27 décembre 2007, qu'il a été procédé comme suit:

- de donner un avis favorable aux modifications proposées par la Société quant à l'emprunt obligataire convertible émis en date du 27 février 2001,
- de décider à l'unanimité de modifier les conditions dudit emprunt, quant à la durée de l'emprunt, l'échéance des intérêts, la date de remboursement et la conversion des obligations en actions, de sorte que les conditions de l'emprunt obligataire émis en date du 27 février 2001 par la Société seront désormais les suivantes:

"Modalités et conditions régissant l'emprunt obligataire convertible"

Par le fait de souscrire à cet emprunt obligataire ou d'acquérir ces obligations, l'obligataire est censé avoir pris connaissance et accepter toutes les conditions de l'emprunt ci-après, lesdites modalités et conditions seront reproduites sur les obligations.

- 1) Valeur nominale de l'émission: CHF 6.500.000,- (six millions cinq cent mille francs suisses)
 - 2) Coupures: 6.500 coupures à CHF 1.000,-
 - 3) Taux d'émission: 100%
 - 4) Date de paiement: au plus tard le 31 décembre 2000
 - 5) Date d'échéance: au 31 décembre 2014
 - 6) Mode de paiement: versement sur les comptes bancaires de la société ouverts auprès de la Banque Générale de Banque.
 - 7) Remboursement: soit au pair, à l'échéance, soit par remboursement anticipé, suivant décision de la société, à partir du 31 mars 2008 au taux de 100%.
 - 8) Taux d'intérêts: 2,5% révisable depuis le 31/03/2008
 - 9) Echéance: annuellement au 31 décembre, pour la première fois le 31/12/2001
- Conversion: sur simple demande des obligataires avec un rapport de conversion d'une action pour une obligation, à partir du 31/03/2008"

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pour extrait conforme
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008040774/5770/37.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04498. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Böhrs + Böhrs Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 137.162.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den sechsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Robert LANGMANTEL, Bankkaufmann, geschäftsansässig in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II,

2.- Frau Dr. Sandra BÖHRS, Diplom-Kauffrau, wohnhaft in D-14195 Berlin, Lützelsteiner Weg 5 (Deutschland), hier vertreten durch den unter 1.- vorgenannten Herrn Robert LANGMANTEL, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die vorgenannte Vollmacht bleibt, nachdem sie durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Benennung - Gesellschaftszweck - Dauer - Sitz- Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Böhrs + Böhrs Invest S.A." gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Wasserbillig.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt fünfzigtausend Euro (€ 50.000,-) und ist eingeteilt in fünfzigtausend (50.000) Aktien mit einem Nominalwert zu einem Euro (€ 1,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder gesenkt werden. Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden. Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates, welcher durch die Generalversammlung ernannt wurde, frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. Die Ernennung wird durch die nächste Generalversammlung ratifiziert.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Jeder Beschluss muss einvernehmlich durch die abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst werden.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, aber nur im Rahmen der ihm erteilten Vollmacht.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar jeden ersten Donnerstag des Monats Juni um 11.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (20%) zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen. Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser außerordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Fax usw. erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

Art. 17. Jede ordentliche oder außerordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaft erfüllt sind.

Vorübergehende Bestimmungen

- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.
- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2009 statt.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf zweitausendzweihundert EURO (€ 2.200,-).

Kapitalzeichnung

Die fünfzigtausend (50.000) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. Dr. Sandra Böhrs, vorgeannt, fünfundzwanzigtausend Aktien	25.000
2. Robert Langmantel, vorgeannt, fünfundzwanzigtausend Aktien	<u>25.000</u>
Total: fünfzigtausend Aktien	50.000

Sämtliche Aktien wurden zu hundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von fünfzigtausend EURO (50.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentliche einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei; diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.
- 2) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2013.
- 3) Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - Frau Dr. Sandra BÖHRS, vorgeannt, geboren in Pforzheim (Deutschland), am 23. Mai 1969,
 - Herr Karsten BÖHRS, Diplom-Ingenieur, geboren in Hamburg (Deutschland), am 15. September 1963, wohnhaft in D-14195 Berlin, Lützelsteiner Weg 5 (Deutschland),
 - Herr Robert LANGMANTEL, vorgeannt, geboren in München (Deutschland), am 15. Juni 1946.
- 4) Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, Frau Dr. Sandra BÖHRS und Herrn Karsten BÖHRS zu delegierten Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen.
- 5) Zum Kommissar wird ernannt:
 - FIDES INTER-CONSULT S.A., mit Sitz in L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II, RCS B 52.925.
- 6) Zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft ist die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder die alleinige Unterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitglieds erforderlich.
- 7) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgeannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Langmantel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2008, LAC/2008/6822. — Reçu deux cent cinquante euros à 0,5%: 250 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 13. März 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008040776/202/166.

(080044190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

**Phidelia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cadeau Mignon, S.à r.l.).**

Siège social: L-8274 Kehlen, 14, Am Kepbrill.
R.C.S. Luxembourg B 111.133.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 mars 2008.
Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2008040754/202/13.
(080044237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

MGM Carbon Portfolio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.
R.C.S. Luxembourg B 120.502.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49994 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008040761/211/11.
(080043513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Nontag S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 137.154.

—
In the year two thousand and eight, on the tenth day of March.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Lucien Holdings S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the registry of trade and companies of Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 90.461, represented by its duly appointed manager in function M^e Martine Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

The appearing person declared and requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a unipersonal limited liability company which he will form:

Art. 1. The Company is a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by these articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the holding of investments, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, debentures, notes and other securities of any kind.

The Company may carry on intragroup or other investing activities and cash management.

The Company may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out all its activities either directly or through one or more branches.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is named "Nontag S.à.r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twenty-five thousand Euro (€ 25,000), divided into one thousand (1.000) ordinary shares (the "Shares") of a par value of twenty-five Euro (€ 25) each."

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each Share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Shares are indivisible, only one owner being admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The Shares may be transferred only pursuant to the requirements of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is administered by at least one manager, who is designated by the shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex or E-mail another manager as his proxy.

The quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. Decisions will be taken by absolute majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. The minutes of the board meetings are signed by the managers present and the proxyholders of the managers represented.

A manager may participate in any meeting of managers of the Company by conference call or by similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting of managers may also in all circumstances be held by conference call only and will be subject to the quorum and majority conditions set forth hereabove. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by members of the board of managers participating at the meeting.

A written decision signed by all the managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be stated in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

Toward third parties the company is bound by the single signature of each manager.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. Each shareholder may take part in collective decisions or general meetings of shareholders irrespective of the number of Shares held by him. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions of shareholders or resolutions of shareholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the Shares.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Shares, subject further to the provisions of the Law.

Art. 15. The financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Shares.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the share-holders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the above named person, the appearing party has subscribed and entirely paid up by contribution in cash the one thousand shares with a nominal value of twenty-five Euros (€ 25).

Evidence of the payment of the subscription price of twenty-five thousand Euros (€ 25,000) has been given to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first accounting year starts on the date of incorporation and terminates on 31st December, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form or whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

Extraordinary general meeting

The above named person, as sole partner representing the entire corporate capital, and considering himself as having received due notice, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed managers for an indefinite period:

- Mr Christopher Benbow Mitchell, solicitor, born on 31 December 1936 in Richmond, United Kingdom, residing at 4 Sloane House, 97 Sloane Street, London SW1X 9PE, United Kingdom;
- Mr Stuart David Baker, lawyer, born on 2 July 1935 in New York, United States of America, residing at 16 Sutton Place, New York, New York, United States of America; and
- Mrs Martine Elvinger, avocat à la cour, born on 7 February 1964 in Luxembourg, residing at 2 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Second resolution

The registered office is fixed at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu Lucien Holdings S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, représentée par un de ses gérants en fonction Maître Martine Elvinger, avocat, résidant à Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après "les Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet les investissements, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société peut exercer des activités d'investissement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son groupe ainsi que la gestion de trésorerie.

La Société peut exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut exercer ses activités soit directement, soit par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs succursales.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "Nontag S.à.r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (€ 25,000) représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les Parts Sociales ne sont transmissibles que conformément à la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est administrée par au moins un gérant, nommé par les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie, câble télégramme télex ou E-Mail un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents. Les décisions seront prises à la majorité absolue des votes des membres du conseil de gérance présents ou représentés.

Les procès verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par les membres présents et les porteurs de procuration des membres représentés.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par des moyens similaires de télécommunication permettant leur identification. Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir exclusivement par conférence téléphonique et seront soumises aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront documentées par la remise des procès verbaux aux membres du conseil de gérance et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions.

Une décision signée par tous les gérants constitue une décision valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou en plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents signés par un ou plusieurs membres du conseil de gérance.

Vis-à-vis de tierces personnes, la Société est engagée par la seule signature de chaque gérant.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé a les droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés pas les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25) chacune par apport en numéraire.

Preuve du paiement du prix de souscription de vingt-cinq mille euros (€ 25.000) a été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant comme seul associé l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- M. Christopher Benbow Mitchell, solicitor, né le 31 décembre 1936 à Richmond, Royaume-Uni, demeurant à 4 Sloane House, 97 Sloane Street, London SW1X 9PE, Royaume-Uni;

- M. Stuart David Baker, lawyer, né le 2 juillet 1935 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 16 Sutton Place, New York, New York, Etats-Unis d'Amérique; et

- M^e Martine Elvinger, avocat à la cour, 7 février 1964 à Luxembourg, demeurant à 2 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. ELVINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008. Relation: LAC/2008/10474. — Reçu à 0,5 %: cent vingt-cinq euros (125 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008040855/211/225.

(080044050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.010.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 117.194.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 5 mars 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société:

- Monsieur James Arthur Rosenthal, né le 12 mai 1953 à New-York (USA), résidant au 1148, 5e Avenue, NY 10128 New-York, USA.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, Gérant de Catégorie B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, nommée Gérante de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance est donc composé comme suit à partir du 5 mars 2008:

- Monsieur Paul Anthony Galiano, Gérant de Catégorie A
- Madame Geraldine Copeland-Right, Gérant de Catégorie A
 - Monsieur Jerry I Speyer, Gérant de Catégorie A
 - Madame Katherine Farley, Gérant de Catégorie A
 - Monsieur Robert J Speyer, Gérant de Catégorie A
 - Monsieur Michael Philip Maurice Spies, Gérant de Catégorie A
 - Monsieur Marcel Stephany, Gérant de Catégorie B
 - Madame Joséphine Andonissamy, Gérant de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008040938/4170/34.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05593. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

**IT Professionals, Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxinterassurances S.à r.l.).**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 10, rue de la Ferme.
R.C.S. Luxembourg B 95.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 mars 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008040755/202/13.

(080044222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

MUGC Lux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 49.759.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008040758/227/12.

(080043876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Tecnimont International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 59.602.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires datée du 28 février 2008

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

Monsieur Francesco Rossi, administrateur de sociétés, né le 22 septembre 1952 à Milan, Italie, demeurant à I-Milan, Italie, Le Umbria n. 44, président du conseil d'administration,

Madame Fiamma BINDELLA, avocat, née le 24 août 1953 à Bidogno, Suisse, demeurant professionnellement à CH-6901 Lugano, Suisse, via Vegezzi 2,

Monsieur Jean-Pierre LEBURTON, économiste, né le 1^{er} février 1932 à B-Ixelles, Belgique, demeurant à L-3397 Roeser, 41, rue d'Alzingen, 17, rue de Luxembourg, administrateur- délégué,

Docteur Massimo SEBASTIANI, directeur de MAIRE ENGINEERING S.p.A., né le 3 août 1957 à Rome, Italie, demeurant professionnellement à I-00156 Rome, Italie, Via di Vannina.

Commissaire aux comptes:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 65.477, avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Luxembourg, le 05/03/2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour *TECNIMONT INTERNATIONAL S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008040929/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

A.I.M. S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.963.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, enregistré à Luxembourg AC, le 20 décembre 2007, LAC/2007/42195, aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société "A.I.M. S.A.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich en date du 10 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 722 du 9 juillet 2003, dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 93.963, a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 12 décembre 2007, à l'ancien siège social de la société à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008040925/5770/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00786. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Métal Lux Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 102.151.

L'an deux mil sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "METAL LUX FINANCIERE S.A." avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. SPOO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 102.151 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en

date du 27 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1051 du 20 octobre 2004 et modifié pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 14 novembre 2007, non encore publié au Mémorial C,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion du 7 décembre 2007.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé " ne varietur" par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Le capital souscrit est fixé à DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 2.550.000,-) représenté par DEUX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE (255.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR10,-) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à SEPT MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 7.550.000,-).

3.- Que dans sa réunion du 7 décembre 2007, le conseil d'administration a décidé de réaliser une nouvelle augmentation jusqu'à concurrence de EUR 750.000,- (SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS),

pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 2.550.000,-) à TROIS MILLIONS TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 3.300.000,-) par la création de SOIXANTE QUINZE MILLE (75.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EURO (EUR 10,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par:

IRW EQUITY HOLDING II N.V., une société de droit des Antilles Néerlandaises, avec siège social à Fransche Bloemweg 4, Curaçao, Antilles Néerlandaises, immatriculée auprès du registre des Antilles Néerlandaises sous le numéro 102.151,

laquelle a souscrit aux SOIXANTE QUINZE MILLE (75.000) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 750.000,-).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu d'un bulletin de souscription et de la déclaration de renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

La somme de SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 750.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à TROIS MILLIONS TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 3.300.000,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à TROIS MILLIONS TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 3.300.000,-) représenté par TROIS CENT TRENTE MILLE (330.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR10,-) chacune».

Déclaration - frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de neuf mille cinq cents euros (EUR 9.500).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la personne comparante, es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: De Meo, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 décembre 2007, LAC / 2007 / 40936. — Reçu à 1%: sept mille cinq cents euros (€ 7500.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008040884/202/61.

(080044230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Entreprise Schram Jean-Pierre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 6, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 81.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008040772/202/12.

(080043870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

KM Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.319.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, den fünften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SOUNDVIEW PARTICIPATIONS S.A R.L., eingetragen im Handelsregister von Luxemburg Sektion B unter der Nummer B 90317, mit Gesellschaftssitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

hier vertreten durch Herrn Paul MARX, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Bevollmächtigtem und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

1.- dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "KM Advisors S.à r.l.", mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 90319, gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 16. Dezember 2002 gegründet wurde und im Mémorial C Nummer 78 vom 27. Januar 2003 veröffentlicht wurde;

2.- dass das Kapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "KM Advisors S.à r.l.", vorbenannt, zwölftausendftinhundert Euro (EUR 12.500,-) beträgt, aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-);

3.- dass die Komparentin Eigentümerin aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "KM Advisors S.à r.l." ist;

4.- dass die Komparentin beschlossen hat, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "KM Advisors S.à r.l.", welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, aufzulösen und zu liquidieren;

5.- dass die Komparentin hiermit erklärt, dass sie sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "KM Advisors S.à r.l." übernommen hat;

6.- dass festgehalten wird, dass die Komparentin sämtliche Aktiva der aufgelösten Gesellschaft mit beschränkter Haftung "KM Advisors S.à r.l." besitzt und dass die Komparentin die Zahlung aller Schulden einschliesslich zurzeit unbekannter Verpflichtungen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "KM Advisors S.à r.l." gewährleistet;

7.- dass die Liquidation der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "KM Advisors S.à r.l." somit beendet ist und dass sie als endgültig liquidiert anzusehen ist;

8.- dass dem Geschäftsführer volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wird;

9.- dass die Bücher der aufgelösten Gesellschaft mit beschränkter Haftung "KM Advisors S.à r.l." für die Dauer von fünf Jahren in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Lasten in welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde übernimmt, werden auf sechshundertfünfzig Euro geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: MARX - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2008, Relation GRE/2008/1173. — Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 17. März 2008

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008040915/231/51.

(080044021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Dorinda Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.533.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008040954/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04058. - Reçu 80,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

S.C. La Perle, Société Civile.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg E 3.312.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 31 décembre 2007

Il résulte des résolutions des associés du 31 décembre 2007 que:

Première résolution

Les associés prennent connaissance et approuvent le rapport du liquidateur.

Deuxième résolution

L'assemblée a évalué le montant des frais, dépenses, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 3.087,50 euros selon le détail suivant:

Montant des honoraires	2.587,50 €
Provision pour frais de liquidation	500,00 €
Total	3.087,50 €

Le solde des comptes de la société étant créditeur à la date du 6 décembre de la somme de 4.038,85 € l'assemblée constate l'existence d'un boni de liquidation pour un montant de 951,35 €.

L'assemblée décide de le partager comme suit:

Le boni de liquidation sera distribué en fonction du nombre de parts sociales détenues par chacun des associés dans le capital social.

Madame Marie Josée LERICHE détenant quatre mille neuf cent quatre vingt seize parts sociales (4996) recevra en conséquence la somme de 950,59 €.

Monsieur René Vaifro LERICHE détenant une part sociale (1) recevra en conséquence la somme de 0.19 euros.

Madame Marie Elisabeth LERICHE détenant une part sociale (1) recevra en conséquence la somme de 0.19 euros.

Monsieur Antoine René Jean LERICHE détenant une part sociale (1) recevra en conséquence la somme de 0.19 euros.

Monsieur François Marc LERICHE détenant une part sociale (1) recevra en conséquence la somme de 0.19 euros.

Troisième résolution

L'assemblée décide la clôture de la procédure de liquidation.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008040932/4933/37.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05428. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Pro-Cover S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 137.152.

STATUTS

L'an deux mille huit, le sept mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société KNIGHT BUSINESS, ayant son siège social à Tortola, PO box 3152, Road Town (British Virgin Islands), ici représentée par Maître Eyal GRUMBERG, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

2.- Maître Eyal GRUMBERG, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, prénommé.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, siège, objet, durée**Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "PRO-COVER S.A."

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet toutes les activités en ce qui concerne la profession de couvreur et de ferblantier.

3.2. La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, direction, surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 100 (cent) actions comme suit:

	Actions
1.- KNIGHT BUSINESS	99
2.- Maître Eyal GRUMBERG	<u>1</u>
TOTAL:	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:
 - a) Madame Brigitte Julie LAFFUT, indépendante, née à Huy (Belgique) le 8 octobre 1960, demeurant à B-5350 Ohey (Belgique), 6, rue Fond de Bologne;
 - b) Monsieur Christian Gabriel ABRAHAM, couvreur-ferblantier, né à Haillot (Belgique) le 9 septembre 1959, demeurant à B-5350 Ohey (Belgique), 6, rue Fond de Bologne;
 - c) FIDUCIAIRE DIFINO S.à R.L., ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:
BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER, à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. GRUMBERG, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008, Relation: LAC/2008/10457. — Reçu à 0,5 %: cent cinquante cinq (155 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008040857/211/166.

(080044014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Selloo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 134.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040965/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04627. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080043645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Netzaberg Luxembourg SPS 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.452.

RECTIFICATIF

Extrait

Il y'a lieu de lire:

Il résulte des Résolutions de l'Associé Unique prises en date du 15 Novembre 2007 que:

- M. Cédric Bauer, né le 7 novembre 1973, à Paris, (France), ayant son adresse professionnelle au 203, rue du faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat;

- Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979, à Arlon, (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L1728 Luxembourg a été nommée gérante avec effet au 15 novembre 2007;

- M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L1728 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 15 novembre 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Netzaberg Luxembourg SPS 11 S.à r.l

Nabil Akhertous

Mandataire

Au lieu de:

Il résulte des Résolutions de l'Associé Unique prises en date du 15 Novembre 2007 que:

- M. Cédric Bauer, né le 7 novembre 1973, à Paris, (France), ayant son adresse professionnelle au 203, rue du faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat;

- Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1977, à Arlon, (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L1728 Luxembourg a été nommée gérante avec effet au 15 novembre 2007;

- M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L1728 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 15 novembre 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Netzaberg Luxembourg SPS 11 S.à r.l

Nabil Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2008040937/6654/36.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

PMC Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 137.137.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le trois mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jorge Daniel PINTO, né à Lisbonne (Portugal), le 13 septembre 1980, demeurant à 36, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre.
2. Monsieur Marco HOFFMANN, né à Esch/Alzette, le 29 août 1960, demeurant à 24, Cité Nock, L-8710 Boevange.
3. Madame Odile HILGER, née à Luxembourg, le 12 septembre 1934, demeurant à 39, rue de l'Electricité, L-4444 Soleuvre.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet une entreprise générale de construction (clés en main, coordination, terrassements et génie civil...).

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de PMC Constructions S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Steinsel.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (40.000,- EUR) représenté par quatre cents (400) parts sociales de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription - libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Jorge Daniel PINTO, prénommé, deux cent quatre parts sociales	204
2. Monsieur Marco HOFFMANN, prénommé, quatre-vingt-dix-huit parts sociales	98
3. Madame Odile HILGER, prénommée, quatre-vingt-dix-huit parts sociales	98
TOTAL: quatre cents parts sociales	400

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution est évalué à EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-7305 Steinsel, rue des Prés, Business Center.

2. Le nombre des gérants est fixé à un.

3. L'assemblée désigne comme gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jorge Daniel PINTO, né à Lisbonne (Portugal), le 13 septembre 1980, demeurant à 36, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre.

Le gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par sa seule signature.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. D. PINTO, M. HOFFMANN, O. HILGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2008. Relation: LAC/2008/9561. — Reçu deux cents euros (0,50% = 200.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008040868/242/105.

(080043718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Esmeralda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 72.721.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 15 février 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul LUTGEN de ses fonctions de Président du Conseil et d'administrateur et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'administrateur sont acceptées

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008041081/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Serra Mar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Messe, 31, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 115.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008040773/202/12.

(080043927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

J.Reiff s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 22, Om Stack.

R.C.S. Luxembourg B 137.130.

STATUTS

L'an deux mille huit, le treize mars

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

a comparu:

Madame José Henriette Anne Marie dite Josette DORMANS, femme au foyer, épouse de Monsieur Joseph REIFF, née à Wiltz, le 01^{er} mars 1958, demeurant à L-9946 Binsfeld, 22, om Stack;

Laquelle" comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives, notamment la loi du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. La société prend la dénomination de J. REIFF s.à.r.l.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Binsfeld.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'achat-vente, import-export de machines, de matériel et de produits agricoles de tout genre. La location de machines agricoles et industrielles avec ou sans chauffeur.

De plus la société a pour objet tous travaux de terrassements et de travaux d'entretien d'espaces verts, ainsi que toutes activités qui se rattachent directement ou indirectement à l'objet principal.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,-EUR), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur de VINGT-QUATRE VIRGULE QUATRE-VINGT EUROS (24,80-EUR) chacune, entièrement souscrites par l'associé unique et intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

1. Cession et transmission en cas d'associé unique Les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cession et transmission en cas de pluralité d'associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le sur-plus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Lors d'une cession de parts, la valeur des parts sociales correspond à la valeur comptable.

Art. 9. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixent leurs pouvoirs.

Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de ou des associés.

A moins que le ou les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14.

1.- Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

2.- En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille huit.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut, par ordonnance du président du tribunal de commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 19. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, le ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales.

Constatation Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250,- EUR).

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité, commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

L'Assemblée nomme gérant administratif Madame Josette DORMANS, prénommée et elle nomme gérant technique Monsieur Joseph REIFF, cultivateur, né à Troisvierges, le 12 avril 1954, demeurant à L-9946 Binsfeld, 22, om Stack.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9946 Binsfeld, 22, om Stack.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Dormans, J. Reiff, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 17 mars 2008. Relation: CLE/2008/181. — Reçu soixante-deux euros à 0,5% = 62,00.- €.

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 18 mars 2008.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2008040784/238/115.

(080043615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 11.937.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008040759/227/12.

(080043864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Belgrave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 61.989.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 octobre 2007 que Mme Gloria Soledad Madrid Jaramillo, demeurant à Morelia 8002, Vista del Valle, CD. Juarez, Chihuahua, Mexico a été nommée aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration et Mme Sara Hilda Anaya Espinoza, demeurant à Ejercito Nacional no. 5925, Col. Real de las Torres, CD. Juarez, Chihuahua, Mexico a été nommée à la fonction d'Administrateur, en remplacement de M. Antonio Lopez Hurtado Higuera et M. Victor M. Luna, démissionnaires, avec effet immédiat.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008041078/521/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01952. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Takara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 111.281.

Extrait rectificatif des résolutions de l'associé unique en date du 15 novembre 2007

Il y'a lieu de lire:

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Ms Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979, à Arlon, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L1728 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 15 novembre 2007;

- M Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L1728 Luxembourg été nommé gérant avec effet au 15 novembre 2007;

Les nouveaux gérants ont été nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2008.

Pour TAKARA S.à r.l.

Signature

Mandataire

Au lieu de:

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Ms Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1977, à Arlon, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L1728 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 15 novembre 2007;

- M Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L1728 Luxembourg été nommé gérant avec effet au 15 novembre 2007;

Les nouveaux gérants ont été nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2007.

Pour TAKARA S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2008040947/6654/34.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01953. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

**Gefi International S.A., Société Anonyme,
(anc. Eupalia SA).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 130.387.

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUPALIA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2022 du 19 septembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît CASTELAIN, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale en "GEFI INTERNATIONAL S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** La société a pour objet principal, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'une société de courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, la prestation de services, à l'exception de toutes activités spécialement réglementées par la loi, ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but."

3.- Démission de Monsieur Pierre-Paul BOEGEN et de Madame Nelly NOEL de leurs fonctions d'administrateurs de la société.

4. Nomination des personnes suivantes en remplacement aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Monsieur Erick BERVILLE, né à Le Petit Quevilly (France), le 24 mai 1963, demeurant au 17, avenue des Marronniers, F-92600 Asnières-sur-Seine (France).

- Monsieur Lionel NATAF, né à Boulogne-Billancourt (France), le 7 mars 1968, demeurant au 70, rue de Chézy, F-92220 Neuilly-sur-Seine (France).

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale "GEFI INTERNATIONAL S.A.". Le premier alinéa de article 1^{er} des statuts est modifié en conséquence comme suit:

" **Art. 1^{er} . (premier alinéa).** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de:
GEFI INTERNATIONAL S.A."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

" **Art. 2.** La société a pour objet principal, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'une société de courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, la prestation de services, à l'exception de toutes activités spécialement réglementées par la loi, ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but."

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Pierre-Paul BOEGEN et de Madame Nelly NOEL de leurs fonctions d'administrateurs de la société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en remplacement des administrateurs démissionnaires jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- Monsieur Erick BERVILLE, né à Le Petit Quevilly (France), le 24 mai 1963, demeurant au 17, avenue des Marronniers, F-92600 Asnières-sur-Seine (France).

- Monsieur Lionel NATAF, né à Boulogne-Billancourt (France), le 17 mars 1968, demeurant au 70, rue de Chézy, F-92220 Neuilly-sur-Seine (France).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. CASTELAIN, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2008, Relation: LAC/2008/9555. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008040824/242/112.

(080044094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Kaola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 113.814.

—
Extrait rectificatif des résolutions de l'associé unique en date du 15 novembre 2007

Il y'a lieu de lire:

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Ms Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979, à Arlon, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 15 novembre 2007;

- M Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg été nommé gérant avec effet au 15 novembre 2007;

Les nouveaux gérants ont été nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2008.

Pour KAOLA S.à r.l.

Signature

Mandataire

Au lieu de:

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Ms Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1977, à Arlon, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 15 novembre 2007;

- M Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg été nommé gérant avec effet au 15 novembre 2007;

Les nouveaux gérants ont été nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2007.

Pour KAOLA S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2008040946/6654/34.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.
